

Dynamique des langues locales et de la langue française au Sénégal en 1988 et 2002

Rapport de recherche
réalisé par

Fatou Bintou NIANG CAMARA

démographe à l'Agence Nationale
de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
du Sénégal

Sous la direction de :

Cheikh MBACKÉ et Richard MARCOUX,
respectivement professeur associé et professeur titulaire au département de sociologie
de l'Université Laval

Rapport de recherche de l'ODSEF
Québec, septembre 2010

Éléments de référence à utiliser pour citer ce document :

NIANG CAMARA, Fatou Bintou (2010), *Dynamique des langues locales et de la langue française au Sénégal en 1988 et 2002*, Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone/Université Laval, Rapport de recherche de l'ODSEF, 41 p.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	iv
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	v
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : CONTEXTE ET CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES	3
1.1. Contexte.....	3
1.1.1. Politique linguistique du Sénégal	3
1.1.2. Organisation du système éducatif au Sénégal	4
1.2 Considérations méthodologiques	10
1.2.1. Présentation des deux recensements	10
1.2.2. Variables d'étude	11
1.2.3. Évaluation de la complétude des variables d'étude.....	13
CHAPITRE II : DYNAMIQUE DES LANGUES AU SÉNÉGAL	15
2.1. État des lieux des langues locales.....	15
2.1.1. Diversité et dynamisme.....	15
2.1.2. Répartition géographique des langues couramment parlées.....	17
2.2. Alphabétisation.....	21
2.2.1. Niveau et tendance	22
2.2.2. Alphabétisation et région de résidence	23

CHAPITRE III : DYNAMIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU SÉNÉGAL	25
3.1. Population francophone.....	25
3.1.1. Comment définir les francophones?.....	25
3.1.2. Évolution spatiale de la population francophone	26
3.1.3. Répartition de la population francophone selon l'âge et le sexe.....	27
3.2. Qualité des apprentissages en français : une mesure indirecte	28
CONCLUSION	31
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	33
ANNEXES	35

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1 Proportions des non-réponses dans les recensements de 1988 et de 2002	14
TABLEAU 2.1 Répartition des langues parlées au Sénégal en 1988 et en 2002	16
TABLEAU 2.2 Répartition de la population selon la langue parlée et la région de résidence en 1988 et en 2002	19
TABLEAU 2.3 Pourcentage de la population âgée de 6 ans et plus alphabétisée dans les différentes langues, par région de résidence, en 1988 et en 2002	24
TABLEAU 3.1 Proportions (en %) des différentes catégories de francophones selon la région de résidence en 1988 et en 2002	27
TABLEAU 3.2 Proportions (%) des différentes catégories de francophones selon l'âge et le sexe en 1988 et en 2002	28
TABLEAU A1 Répartition de la population selon l'ethnie et la 1 ^e et la 2 ^e langues couramment parlées	35
TABLEAU A2 Répartition de la population selon l'ethnie	37
TABLEAU A3 Répartition de la population selon l'ethnie et la 1 ^e langue couramment parlée	38
TABLEAU A4 Évolution de la population francophone selon les groupes d'âge	40
TABLEAU A5 Proportion de la population alphabétisée en français selon le niveau d'instruction et par groupe d'âge	41

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 2.1 Pourcentages d'individus alphabétisés en fonction de la langue d'alphabétisation (population âgée de 6 ans et plus) en 1988 et en 2002.....	23
GRAPHIQUE 2.2 Pourcentages d'individus (6 ans et plus) alphabétisés selon la région de résidence en 1988 et en 2002.....	23
GRAPHIQUE 3.1 : Pourcentage de la population alphabétisée en français selon le niveau d'instruction en 1988 et en 2002	29
GRAPHIQUE 3.2 Pourcentage de la population alphabétisée en français chez les plus jeunes (moins de 25 ans) et les plus âgées (55 ans et plus) en fonction du niveau d'instruction en 1988.....	30
GRAPHIQUE 3.3 : Pourcentage de la population alphabétisée en français chez les plus jeunes (moins de 25 ans) et les plus âgées (55 ans et plus) en fonction du niveau d'instruction en 2002.....	30

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AUF	: Agence Universitaire de la Francophonie
BFEM	: Brevet de fin d'études moyennes
BCI	: Budget consolidé d'investissement
CE	: Cours élémentaire
CFEE	: Certificat de fin d'études élémentaires
CM	: Cours moyen
CI	: Classe d'initiation
CITE	: Classification Internationale Type de l'Éducation
CP	: Cours préparatoire
EPT	: Éducation pour tous
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
ODSEF	: Observatoire Démographique et Statistique de l'Espace Francophone
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
ONG	: Organisation non gouvernementale
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
PDEF	: Programme Décennal d'Éducation et de Formation
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
TBS	: Taux brut de scolarisation

INTRODUCTION

Si l'on définit la langue comme étant l'ensemble des unités du langage parlé ou écrit propre à une communauté, l'Afrique est le continent qui en compte le plus. Plus de mille langues y sont parlées, l'Afrique subsaharienne en possédant une forte concentration. Le Sénégal, quant à lui, est un pays multilingue caractérisé par une diversité ethnique et linguistique issue de trois grandes civilisations : la négro-africaine, l'arabo-islamique et l'occidentale française. Plusieurs langues servent donc de vecteur d'expression des cultures. Cependant, le français, langue coloniale, y est l'unique langue officielle. Il est employé dans la gestion administrative, dans l'enseignement formel à tous les niveaux et dans les relations internationales. D'ailleurs, l'article 1 de la nouvelle constitution du 7 janvier 2001 le reconnaît officiellement : c'est la seule langue écrite de l'administration et des tribunaux et toutes les lois sont aussi adoptées et promulguées en français.

Dans ce contexte, on s'attend à ce que les langues autochtones sénégalaises soient réservées à l'espace public quotidien et le français, à l'espace public officiel. Mais puisque la majorité des Sénégalais ne peut ni lire ni écrire en français, on observe une intrusion très nette et rapide de certaines langues locales dans des domaines qui étaient jusque-là réservés au français. C'est le cas notamment du wolof qui est la langue la plus parlée au Sénégal : près de 80 % des Sénégalais l'utilisent.

Il est donc important d'évaluer la pertinence de la politique linguistique actuelle au Sénégal. Nous allons pour cela, grâce à l'exploitation des données de recensement, décrire la situation linguistique du Sénégal à la fin des années 1980 et au début des années 2000 pour ensuite en analyser la dynamique.

Notre contribution a trois objectifs :

- Apprécier la politique linguistique au Sénégal;
- Montrer la dynamique de la langue française et des langues locales;
- Évaluer la qualité de l'enseignement en français au Sénégal.

Nous présentons d'abord le contexte de l'étude, avec une analyse de la politique linguistique au Sénégal et de l'organisation du système éducatif. Nous abordons également dans ce premier chapitre quelques considérations méthodologiques. Le deuxième chapitre traite de la dynamique des langues locales au Sénégal, le troisième et dernier de celle de la langue française.

CHAPITRE I : CONTEXTE ET CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

1.1. Contexte

L'analyse du contexte de l'étude porte sur la politique linguistique et sur l'organisation du système éducatif.

1.1.1. Politique linguistique du Sénégal

La politique linguistique du Sénégal offre deux volets : maintenir le français comme langue officielle et comme langue des communications internationales, mais également promouvoir les principales langues nationales pour en faire des langues de culture (Daff, 1998).

C'est l'article 1 de la Constitution, élément essentiel de la politique linguistique écrite du Sénégal, qui fait du français la langue officielle : langue de la présidence de la République, de l'Assemblée nationale, de l'administration publique, des cours de justice, des forces armées et policières, de l'enseignement à tous les niveaux, de l'affichage, des médias, etc. Le français prend donc toute la place dans l'espace politique et socio-économique.

Avec le décret n° 71 566 du 21 mai 1971, le premier président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, fait le choix d'une politique d'éducation multilingue comprenant le français, d'une part, et les six langues nationales, d'autre part. Plus tard, la loi n° 91-22 du 16 février 1991 portant sur l'orientation de l'Éducation nationale définit celle-ci comme étant une éducation nationale sénégalaise et africaine. Cela suppose le développement des langues nationales comme moyen de promotion de la culture.

La promotion des langues nationales a été soutenue par le président et linguiste Senghor à travers ses déclarations officielles comme à travers l'élaboration des alphabets officiels et des terminologies sénégalaises. C'est ainsi qu'on assista à la codification des six langues les plus importantes au Sénégal : le wolof, le peulh, le sérère, le diola, le malinké et le soninké. Bien que le décret présidentiel de mai 1971 ait retenu leur promotion au rang de langues nationales, dans la pratique, l'enseignement de ces langues n'a pu débuter qu'en 1978, et il s'est limité aux deux premières années du primaire. En 1980-1981, il ne touchait encore qu'une quinzaine de classes, pratiquement toutes en wolof et au niveau primaire.

En 2003, un ensemble de dispositifs est mis en place pour que les langues nationales soient réellement introduites dans le système éducatif sénégalais. Ce plan d'action, qui passe par le Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF), se fixe comme objectif la codification et l'enseignement de neuf langues dans le système éducatif formel. Le français conserve cependant un statut privilégié, même si le wolof l'a supplanté comme langue véhiculaire. Pour simplifier, on pourrait dire qu'on parle aujourd'hui le wolof dans la vie quotidienne, mais qu'on apprend le français car il demeure le seul moyen efficace de se faire une place dans le système (Daff, 1998).

On assisterait ainsi au Sénégal à une nouvelle redistribution des fonctions des langues qui se résumerait à une triglossie : « langue du milieu, qui véhicule les valeurs culturelles et aide au développement cognitif de l'enfant, langue d'unification nationale, destinée à promouvoir la conscience nationale, et langue étrangère, pour les besoins de la communication interafricaine et internationale » (Ka, 1993, cité dans Daff, 1998). Pour Daff (1998), le wolof aurait le rôle de langue d'unification nationale, et le français de langue seconde.

1.1.2. Organisation du système éducatif au Sénégal

L'éducation au Sénégal reste un objectif de première importance pour les gouvernements successifs en raison de la jeunesse de la population. Ce secteur est géré par quatre ministères au niveau de l'architecture institutionnelle de l'État : le Ministère de l'Éducation, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de la Recherche Scientifique et le Ministère des Langues Nationales et de la Francophonie. L'organisation du partenariat entre le français et les langues nationales a toujours été au cœur des préoccupations des autorités politiques.

1.1.2.1 Secteur formel et secteur non formel

Le système éducatif au Sénégal est composé d'un secteur formel et d'un secteur non formel. Le secteur formel regroupe l'éducation préscolaire, l'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen et secondaire général, l'enseignement technique et la formation professionnelle, et enfin l'enseignement supérieur. À tous ces niveaux d'enseignement interviennent le public et le privé. Il correspond au système français, ce qui permet de valider les diplômes sénégalais.

Le système non formel comprend les campagnes d'alphabétisation qui s'adressent principalement aux adultes, l'école communautaire de base, les « écoles de type 3 », les *daaras* et les écoles franco-arabes.

1.1.2.2. Le Programme Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF)

Le secteur formel est caractérisé par une relative stabilité institutionnelle qui pourrait être mise en relation avec l'existence d'un cadre unique d'interventions pour l'ensemble des acteurs. Il s'agit du Programme Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF, 2000-2010). Conçu à la suite des conclusions et des recommandations du forum mondial de Jomtien en 1990 sur l'Éducation Pour Tous (EPT), le PDEF vise trois objectifs généraux : (i) élargir l'accès à l'éducation et en particulier à l'enseignement élémentaire; (ii) améliorer la qualité des enseignements et (iii) améliorer la gestion du système éducatif (PDEF, 2007).

L'atteinte de ces trois objectifs devrait à terme se matérialiser par (a) une scolarisation universelle et l'éradication de l'analphabétisme; (b) une plus grande ouverture de l'enseignement secondaire dans un environnement pédagogique amélioré; (c) une réforme en profondeur de la formation professionnelle en vue de renforcer sa pertinence et sa qualité; (d) la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur pour en améliorer la qualité et faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication; (e) une amélioration de l'efficacité du cadre et des instruments de gestion du système éducatif; (f) une plus grande implication du secteur privé dans tous les ordres d'enseignement. En termes de priorité, l'accent devra être mis sur le renforcement du système de l'éducation de base (préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire), de l'enseignement technique et de l'enseignement professionnel.

Dans le PDEF, l'État sénégalais prévoit de poursuivre sa politique de libéralisation (vers le privé et le monde associatif), de décentralisation et de diversification de l'offre éducative. Parmi les stratégies préconisées, l'éducation non formelle est présentée comme un domaine d'intervention à part entière. Il n'en demeure pas moins qu'une partie importante de l'éducation non formelle échappe au contrôle institutionnel de l'État.

1.1.2.3 L'éducation formelle

Comme le résumait Diouf, Mbaye et Nachman (2001), la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) définit ainsi l'enseignement formel : « Enseignement dispensé dans le

système des écoles, des collèges, des universités et des autres établissements éducatifs formels. [Ces systèmes] constituent normalement une « échelle » continue d'enseignement à plein temps destiné aux enfants et aux jeunes, commençant en général entre cinq et sept ans et se poursuivant jusqu'à vingt ou vingt-cinq ans [...] ». Appelée également « scolaire », l'éducation formelle a pour cadre une organisation nationale relevant du domaine de l'État. Elle est dispensée dans des institutions dûment mandatées (écoles), par des professionnels (formés et rémunérés par l'État), selon un processus pédagogique prédéterminé (objectifs, contenus, méthodes et outils).

Les principales caractéristiques de l'éducation formelle selon Diouf, Mbaye et Nachtman (2001, p. 12) sont :

- L'unicité et la normativité : l'éducation formelle est prédéfinie dans un cadre législatif, applicable pour tous sur l'ensemble du territoire national;
- La hiérarchisation des enseignements (en programmes et en cycles) et des entités éducatives (suivant une organisation verticale);
- La cohérence et la permanence des enseignements à travers des programmes et des cycles allant du préscolaire à l'enseignement supérieur;
- Le paradigme d'une éducation gratuite, égalitaire, globale et universelle : l'éducation formelle s'adresse à tous les citoyens « scolarisables », elle est censée leur offrir des chances égales de réussite et d'intégration sociale à travers un enseignement prenant en compte les besoins essentiels d'éducation et de formation.

L'éducation préscolaire

L'éducation préscolaire, qui est facultative, est destinée aux enfants entre 3 et 5 ans. La population scolarisée dans les structures de la petite enfance a enregistré une progression nette et régulière entre 2000 et 2007. Cette progression s'explique par l'effort déployé par l'État dans la construction des cases des tout-petits. En 2007, sur les 99 038 enfants qui fréquentaient les structures de prise en charge de la petite enfance, 45,1 % étaient accueillis dans des écoles maternelles, 30,7 % dans les garderies, 17,3 % dans les cases des tout-petits et 6,9 % dans les cases communautaires.

Le niveau élémentaire

L'enseignement élémentaire, qui accueille en principe les enfants du groupe d'âge des 6-12 ans, comporte six classes : cours d'initiation (CI), cours préparatoire (CP), cours élémentaire (CE1 et

CE2), cours moyen (CM1 et CM2). La caractéristique la plus remarquable de l'enseignement élémentaire au cours des dernières années est, sans doute, le dynamisme de son réseau scolaire. Dans l'optique de réaliser la scolarisation universelle à terme, le Sénégal a opté, parmi ses stratégies d'élargissement de l'accès, pour la diversification de l'offre scolaire afin de répondre aux besoins éducatifs des différentes communautés. C'est en ce sens qu'une attention particulière a été accordée aux structures dispensant, outre le programme français, un enseignement en arabe, voire religieux.

L'enseignement moyen

L'enseignement moyen est le premier des deux cycles que comporte le second degré. Il comprend quatre classes correspondant au groupe d'âge des 13-16 ans. La demande potentielle d'éducation dans ce cycle est définie comme étant le nombre d'enfants en âge de fréquenter un cycle donné. Au niveau national, l'effectif de cette tranche d'âge a connu un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) de 2,60 % entre 1999 et 2006, passant de 914 841 à 1 095 215. La répartition de la population scolarisable par région et selon le sexe fait de Dakar la seule région où le pourcentage de filles (20,2 %) dépasse celui des garçons (16,9 %). Le réseau d'établissements d'enseignement moyen s'est progressivement densifié entre 2003 et 2007 : 449 nouveaux établissements abritant un premier cycle du secondaire ont été mis sur pied, soit une augmentation de 81,5 %. Cette progression a surtout été remarquable en zone rurale, et plus particulièrement dans le secteur public. Ce dernier a connu une augmentation de 256 unités, dont la plupart sont des collèges de proximité créés dans le cadre du PDEF. Les élèves sortant de l'enseignement moyen peuvent s'orienter soit vers l'enseignement secondaire général, soit vers l'enseignement technique et/ou professionnel. Ces filières techniques et professionnelles durent généralement trois ans.

L'enseignement secondaire

Le réseau de l'enseignement secondaire couvre aujourd'hui 223 établissements, comparativement à 199 en 2006, soit un accroissement de 12 %. Ces établissements sont soit des collèges dotés d'un second cycle, soit des lycées avec premier et second cycles, soit des lycées comprenant uniquement le second cycle. Cette évolution du réseau est le résultat de la forte poussée du privé, dont le nombre d'établissements est passé de 63 à 136 entre 2000 et 2007, soit une augmentation de 116 %. Au même moment, les établissements publics ont vu leur nombre augmenter de 81,2 %.

L'enseignement secondaire prépare ses élèves au baccalauréat, qui leur ouvre la voie à l'enseignement supérieur ou à des examens ou concours d'entrée à des formations professionnelles. L'enseignement secondaire général demeure la destination privilégiée des élèves en provenance des collèges.

L'enseignement supérieur

Le Sénégal ne comptait, jusqu'en 2007, que deux universités publiques : l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB). Depuis, sa carte universitaire s'est élargie, avec l'ouverture de l'Université de Ziguinchor en Casamance, de l'Université de Thiès et du Collège Universitaire Régional de Bambey. L'École Nationale d'Économie Appliquée (ENEA, Dakar) complète l'offre de formation du service public d'enseignement supérieur dans les divers domaines professionnels. L'effectif des étudiants inscrits dans l'ensemble de ces établissements publics avoisine les 70 000. Le gouvernement sénégalais assure également la promotion d'un enseignement supérieur privé de qualité. On compte environ 48 écoles et instituts privés d'enseignement supérieur agréés par le Ministère de l'Éducation Nationale, pour environ 30 000 étudiants en 2008. 90 % des filières de formation relèvent du secteur tertiaire (informatique et gestion, secrétariat de direction, comptabilité et gestion, analyse et programmation, gestion des entreprises).

1.1.2.4 L'éducation non formelle

La définition généralement acceptée de l'éducation non formelle est qu'elle englobe « toute activité éducative organisée en dehors du système d'éducation formel établie et destinée à servir des clientèles et à atteindre des objectifs d'instruction identifiables » (Coombs 1973, cité par Hamadache, 1993). Selon Hamadache (1993, p.12), l'éducation non formelle est ainsi définie négativement par rapport à l'éducation formelle. Elle s'en distinguerait :

- par sa non-appartenance au système éducatif officiel;
- par la spécificité du public et des objectifs visés : « éducation spécialisée ».

Elle englobe donc toutes les initiatives organisées hors du système éducatif répondant aux besoins d'éducation et de formation de groupes spécifiques, et qui pour cela mettent en œuvre un ensemble cohérent (programme) d'enseignements ou d'apprentissages. On peut considérer que l'éducation non formelle a toujours existé, sous une forme ou une autre, au Sénégal. Elle a cependant connu, depuis deux décennies, un essor particulier, en rapport direct avec la crise de

l'école formelle. Permettant une offre éducative souple et adaptée, les programmes d'éducation non formelle se sont multipliés. L'État s'est inscrit dans cette dynamique et a encouragé le développement de l'éducation non formelle à travers différents programmes d'appui (Hamadache, 1993).

1.1.2.5 Les performances du système éducatif

Les ressources allouées à l'éducation atteignent presque 40 % du budget de l'État sénégalais. Des progrès indéniables sont palpables au niveau de l'accès et de la qualité, notamment dans l'enseignement primaire.

Entre 2000 et 2008, le nombre d'écoles fonctionnelles est passé de 4 751 à 7 705, soit une augmentation de 62,2 %. Au cours de cet intervalle, le taux brut de scolarisation (TBS)¹ a connu une progression constante : il est passé de 69,4 % à 91,1 %. Cependant, ces améliorations demeurent insuffisantes : l'accès à l'enseignement reste problématique pour une grande partie de la population, du fait de la distance aux établissements scolaires, des coûts élevés de scolarisation et des difficultés pour obtenir le matériel scolaire nécessaire à l'apprentissage.

Les performances du système éducatif sénégalais peuvent être appréciées à partir du Rapport d'exécution technique et financière 2007 du PDEF, qui fait ressortir deux points :

- La première phase du PDEF a permis incontestablement d'améliorer l'accès à l'éducation, même s'il n'en demeure pas moins que la qualité de l'enseignement constitue le défi majeur à relever;
- Depuis le milieu des années 2000, la croissance du TBS a toutefois ralenti, ce qui démontre la limite de la stratégie centrée sur l'offre face à une demande éducative de plus en plus spécifique et exigeante et qui demeure non entièrement satisfaite.

Le relèvement de la qualité est érigé depuis 2005 au rang de priorité de la phase II du PDEF. Les résultats commencent à s'améliorer avec une tendance à la hausse des rendements internes. En effet, le taux d'achèvement du cours élémentaire a atteint 55,7 % en 2007, soit un bond de 5,7 points par rapport à l'année précédente. De même, le taux de redoublement au niveau élémentaire est de 9,2 %, se situant pour la première fois en dessous du seuil des 10 %. Les résultats aux examens de fins de cycle ne sont pas en reste : excepté pour le Certificat de

¹ Le taux brut de scolarisation correspond au rapport entre les effectifs totaux d'enfants fréquentant l'école et l'ensemble de la population d'âge scolaire.

fin d'études élémentaires (CFEE), il a été enregistré des progrès importants en termes de réussite à l'entrée en 6^e et au Brevet de fin d'études moyennes (BFEM). Toutefois, certains indicateurs de la qualité sont en stagnation voire en baisse, comme le ratio manuels/élève, le taux d'encadrement et le quantum horaire (passé de 750 h en 2006 à 738 h en 2007, à la suite du front social).

La qualité de l'enseignement demeure globalement médiocre en raison du manque de personnel qualifié et d'une offre largement inférieure à la demande d'éducation, dont témoigne, par exemple, le nombre moyen très élevé d'élèves par professeur (55 élèves). Cela est certainement à l'origine d'un taux important de redoublement au primaire (14 % en 2005), des faibles taux de scolarisation (inférieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne) et d'un taux d'abandon élevé (46,1 %).

Quant aux difficultés rencontrées concernant l'accès généralisé à l'éducation, elles s'expliquent dans une certaine mesure par l'insuffisance du nombre de salles de classe. Par exemple, en 2007, le taux de réception est de 45,75 % (366 salles livrées sur une prévision de 800) dans le budget consolidé d'investissement (BCI). Cette faiblesse est liée également à l'insuffisance du recrutement en début d'école primaire (CI) par rapport au potentiel existant, même si le taux d'admission a connu un bond de près de quatre points, passant de 91,4 % en 2006 à 95 % en 2007. Enfin, elle peut être attribuée à l'absence de stratégie efficace de prise en compte de la diversification de l'offre éducative.

1.2 Considérations méthodologiques

1.2.1. Présentation des deux recensements

Les données qui sont utilisées dans cette étude sont celles des deux derniers recensements du Sénégal réalisés par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), devenue depuis 2006 l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Bien que le Sénégal ait recensé l'ensemble de la population en 1976, les informations relatives aux caractéristiques individuelles sont peu nombreuses et peu détaillées, notamment en ce qui a trait à la langue et à l'éducation, ce qui limite considérablement la comparaison avec les deux recensements subséquents. C'est pourquoi seuls les recensements de 1988 et de 2002 ont été retenus pour l'analyse.

Les recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) de 1988 et de 2002 ont couvert l'ensemble du territoire et ont permis de collecter, entre autres, des données sur les caractéristiques de la population résidente, dont les langues parlées et les langues d'alphabétisation (aptitude à lire et à écrire dans une langue nationale ou étrangère) et sur l'instruction. Il convient de souligner que le recensement de 2002 est plus complet et comporte une variable ayant trait à la fréquentation scolaire, ce qui permet de cerner le type d'enseignement (coranique ou français).

1.2.2. Variables d'étude

1.2.2.1. Langue parlée

La langue parlée a été saisie dans les deux derniers recensements (1988 et 2002) avec la même formulation. L'agent recenseur a reçu comme consigne d'inscrire la première et la deuxième langue couramment parlées par l'enquêté selon l'ordre d'importance. Selon le cas, il peut arriver qu'une seule langue soit parlée, et donc qu'une seule langue soit recensée.

Les valeurs de cette variable varient néanmoins entre le recensement de 1988 et celui de 2002. En effet, le recensement de 1988 n'a enregistré que les langues locales, alors que celui de 2002, en plus des langues locales, a introduit les langues étrangères (dont le français et l'arabe). Cette question sur la langue parlée était posée à tous les membres du ménage. On devait rattacher aux nouveaux-nés la première et la deuxième langue de la mère. Aucune langue ne devait être attribuée aux sourds-muets.

1.2.2.2. Alphabétisation

La question de l'alphabétisation a été formulée de la même manière lors des deux recensements de 1988 et 2002. Elle mesurait l'aptitude à savoir lire et écrire dans une langue nationale ou étrangère. Elle concernait tous les membres du ménage âgés de 6 ans et plus. Elle portait sur les six langues nationales officielles : le wolof, le sérère, le pular, le diola, le manding et le soninké. Les autres langues étaient regroupées dans la catégorie « autres ». Deux langues étrangères ont été ici retenues : le français et l'arabe.

Dans le recensement de 1988, les six langues nationales officielles étaient regroupées sous un seul intitulé : « langue nationale ». De plus, une seule réponse était possible : si une personne

déclarait savoir lire et écrire dans plus d'une langue, on enregistrait seulement la langue dans laquelle elle estimait qu'elle savait le mieux lire et écrire. A priori, cela écartait les langues nationales, parce que non seulement en 1988 la politique de valorisation des langues locales en était à ses débuts, mais aussi car l'aptitude à lire et à écrire dans la langue française paraissait la plus évidente.

Cette question sur l'alphabétisation écartait également la dimension de la communication, pourtant fort importante dans la maîtrise d'une langue.

1.2.2.3. Niveau d'instruction ou de fréquentation scolaire

La collecte des données sur le niveau d'instruction a varié entre les recensements, la structuration de la question étant différente. En effet, le recensement de 1988 a simplement saisi en une question la dernière classe atteinte et la fréquentation scolaire. Cette dernière portait uniquement sur la fréquentation d'un système scolaire en français. Aucune précision n'a été demandée pour les établissements franco-arabes, arabes ou relevant d'un autre système : ils ont été regroupés en une catégorie « autre ». La question était posée à toute la population âgée de 6 ans et plus, que cette dernière fréquente (ou ait fréquenté) le système d'éducation en français ou non.

Quelques innovations ont eu lieu dans la formulation de la question lors du recensement de 2002. Celui-ci distinguait la fréquentation scolaire du niveau d'instruction. De plus, la population de référence incluait tous les résidents de 3 ans et plus, pour prendre en compte le développement de l'enseignement préscolaire. La question sur la fréquentation scolaire distinguait tous les systèmes d'enseignement : le français, le franco-arabe, l'arabe, l'école coranique et les autres systèmes.

1.2.2.4. Autres variables (sexe, âge et région de résidence)

Dans notre modèle, l'âge, le sexe, le milieu et la région de résidence servent de variables de contrôle pour cerner les éventuelles disparités. Il convient de souligner qu'il n'y a pratiquement pas de différences dans la formulation de ces variables entre le recensement de 1988 et celui de 2002.

L'âge a été saisi dans les deux recensements de façon identique. Afin de contrôler la cohérence des données, des questions supplémentaires ont été ajoutées : mois et année de naissance dans le recensement de 1988, date de naissance en 2002. Des regroupements ont été effectués pour cerner les disparités en fonction des générations : moins de 25 ans, 25-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans et 55 ans et plus.

En ce qui concerne la région de résidence, il importe de préciser qu'en 2002 une nouvelle entité administrative a été créée, la région de Matam, anciennement département de la région de Saint-Louis.

1.2.3. Évaluation de la complétude des variables d'étude

La validité des résultats dépend en grande partie de la qualité des données. Dès lors, il importe de procéder à une analyse permettant d'évaluer la qualité des données, de sorte que les utilisateurs disposent d'éléments d'appréciation des biais éventuels, de la précision des données, et donc des limites de leur utilisation (Gendreau, 1993). Dans le cadre de cette étude, la qualité des données est évaluée grâce à la mesure du taux de réponse à chaque question, en prenant pour base la population de référence du recensement.

La plupart des enquêtés ont répondu aux questions qui leur avaient été posées. Les valeurs manquantes les plus élevées s'observent au niveau des variables « ethnie » et « première langue parlée » du recensement de 2002. Après analyse, on s'est rendu compte que ces valeurs manquantes concernent surtout la valeur « autres nationalités » en lien avec la variable « première langue parlée » : la question de la première langue parlée n'a pas été posée aux enquêtés ayant déclaré une autre nationalité, ce qui explique la presque égalité des valeurs manquantes au niveau de ces deux variables. Dans l'ensemble, on peut juger que la qualité des données est bonne, puisque ces valeurs manquantes n'excèdent pas 1 % (tableau 1.1).

Tableau 1.1 Proportions des non-réponses dans les recensements de 1988 et de 2002

Variables	RGPH 1988		RGPH 2002	
	Nombre de réponses manquantes	%	Nombre de réponses manquantes	%
Région de résidence	0	0,00	0	0,00
Sexe	9	0,00	0	0,00
Milieu de résidence	0	0,00	0	0,00
Ethnie	5 360	0,08	23 207	0,23
Première langue	4	0,00	22 988	0,23
Deuxième langue	5	0,00	8	0,00
Niveau instruction	4 334	0,08	0	0,00
Aptitude à lire et à écrire	446	0,01	0	0,00
Âge de la personne	106	0,00	0	0,00
Population totale	6 909 970		9 958 482	

Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1988 et 2002

CHAPITRE II : DYNAMIQUE DES LANGUES AU SÉNÉGAL

L'objectif de ce chapitre est de cerner la vitalité des langues les unes par rapport aux autres, qui renseigne sur leur viabilité. Celle-ci résulte d'un ensemble de facteurs, dont le statut, la reconnaissance officielle, la force numérique et l'importance des locuteurs.

2.1. État des lieux des langues locales

2.1.1. Diversité et dynamisme

Le tableau 2.1 montre la répartition des langues parlées en 1988 et en 2002. Il illustre à la fois la diversité linguistique du Sénégal et la dynamique de ses langues. Le wolof est de loin la langue la plus parlée. Tant en 1988 qu'en 2002, plus de 70 % (70,3 % et 72,4 %) de la population déclare parler couramment le wolof, environ la moitié (48,3 % et 50,3 %) à titre de première langue et un peu plus d'un cinquième (21,8 % et 22,1 %) à titre de deuxième langue. Cela s'explique par le fait que le wolof sert de langue véhiculaire à l'échelle du pays. Il est la langue la mieux comprise par les différentes ethnies sénégalaises. Il est suivi du peulh, dont la proportion de locuteurs est évaluée au quart de la population en 2002.

Toutes les langues ont vu leur nombre de locuteurs augmenter entre 1988 et 2002, à l'exception des langues toucouleur et laobe. Seule la première a néanmoins connu une baisse assez substantielle pour que diminue sa proportion de locuteurs à l'échelle du pays [voir NDLR p.35]. En 1988, 403 040 Sénégalais (5,8 %) parlaient le toucouleur, dont 353 307 comme langue principale et 49 733 comme deuxième langue. En 2002, le nombre total de locuteurs a chuté à 146 963 (113 556 et 33 409 comme première et deuxième langue respectivement), soit 1,5 % de la population. La diminution est plus nette concernant son usage comme langue principale.

Par ailleurs, 38,5 % des Sénégalais utilisent deux langues de communication en 2002, alors qu'en 1988 cette proportion n'atteignait que 30,8 %. En 2002, plus d'un individu sur deux (22,1 % sur les 38,5 % au total) mentionne utiliser le wolof comme seconde langue de communication, ce qui en fait de loin la langue nationale la plus souvent parlée comme deuxième langue, suivie par le peulh avec seulement 2,3 % des locuteurs. Autrement dit, de tous ceux qui déclarent parler une seconde langue, 70,8 % en 1988 et 57,4 % en 2002 disent parler le wolof.

Tableau 2.1 Répartition des langues parlées au Sénégal en 1988 et en 2002

Langues parlées	RGPH 1988						RGPH 2002					
	1 ^o langue		2 ^o langue		Total		1 ^o langue		2 ^o langue		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bainouk	–	–	–	–	–	–	8 212	0,1	1 831	0,02	10 043	0,1
Badiaranké	–	–	–	–	–	–	3 844	0,0	276	0	4 120	0,0
Balante	47 622	0,7	3 631	0,1	51 253	0,7	56 190	0,6	7 524	0,08	63 714	0,7
Bambara	64 146	0,9	18 220	0,3	82 366	1,2	78 274	0,8	28 206	0,29	106 480	1,1
Bassari	5 923	0,1	412	0,0	6 335	0,1	9 405	0,1	581	0,01	9 986	0,1
Bédick	–	–	–	–	–	–	2 586	0,0	63	0	2 649	0,0
Coniagui	1 100	0,0	104	0,0	1 204	0,0	3 151	0,0	223	0	3 374	0,0
Créole	–	–	–	–	–	–	4 648	0,1	11 483	0,12	16 131	0,2
Diakhanké	–	–	–	–	–	–	29 874	0,3	2 604	0,03	32 478	0,3
Dialonké	–	–	–	–	–	–	7 044	0,1	388	0	7 432	0,1
Diola	343 354	5,0	34 446	0,5	377 800	5,5	363 988	3,7	49 865	0,51	413 853	4,2
Fula	43	0,0	57	0,0	100	0,0	847	0,0	125	0	972	0,0
Khassonke	1 025	0,0	192	0,0	1 217	0,0	1 274	0,0	898	0,01	2 172	0,0
Laobe	6 678	0,1	440	0,0	7 118	0,1	5 433	0,1	1 350	0,01	6 783	0,1
Malinké	24 668	0,4	3 283	0,1	27 951	0,4	31 126	0,3	3 800	0,04	34 926	0,4
Manding	259 243	3,8	139 843	2,0	399 086	5,8	363 391	3,7	153 522	1,56	516 913	5,3
Mangagne	22 068	0,3	1 090	0,0	23 158	0,3	25 442	0,3	2 446	0,02	27 888	0,3
Manjaag	61 203	0,9	2 761	0,0	63 964	0,9	69 424	0,7	6 841	0,07	76 265	0,8
Maure	43 107	0,6	6 646	0,1	49 753	0,7	39 004	0,4	12 808	0,13	51 812	0,5
Peulh	1 265 829	18,3	250 563	3,6	1 516 392	22,0	2 247 594	22,8	225 781	2,29	2 473 375	25,1
Sérère	869 563	12,6	63 266	0,9	932 829	13,5	1 123 592	11,4	125 634	1,27	1 249 226	12,7
Soce	38 051	0,6	9 641	0,1	47 692	0,7	38 178	0,4	12 943	0,13	51 121	0,5
Sarakolé-Soninké	91 903	1,3	12 357	0,2	104 260	1,5	126 287	1,3	19 498	0,2	145 785	1,5
Toucouleur	353 307	5,1	49 733	0,7	403 040	5,8	113 556	1,2	33 409	0,34	146 965	1,5
Wolof	3 333 560	48,3	1 509 163	21,8	4 862 232	70,3	4 955 490	50,3	2 174 631	22,06	7 130 121	72,4
Soussou	–	–	–	–	–	–	2 777	0,0	1 386	0,01	4 163	0,0
Tandanké	–	–	–	–	–	–	466	0,0	179	0	645	0,0
Autres langues sénégalaises	58 068	0,8	19 638	0,3	77 706	1,1	3 689	0,0	1 267	0,01	4 956	0,1
Anglais	–	–	–	–	–	–	3 069	0,0	5 982	0,06	9 051	0,1
Arabe	–	–	–	–	–	–	8 444	0,1	32 453	0,33	40 897	0,4
Français	–	–	–	–	–	–	59 605	0,6	864 756	8,77	924 361	9,4
Portugais	–	–	–	–	–	–	7 032	0,1	3 080	0,03	10 112	0,1
Autres langues étrangères	–	–	–	–	–	–	42 558	0,4	10 636	0,1	53 194	0,5
Manquant	6 264	0,1	–	–	6 264	0,1	22 988	0,2	–	–	22 988	0,2
Total	6 909 970	100	2 125 486	30,8	–	–	9 858 482	100,0	3 796 469	38,51	–	–

Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1988 et 2002

Quant au français, il est parlé couramment par 9,4 % des Sénégalais en 2002, essentiellement à titre de deuxième langue. Considéré comme une langue étrangère, il n'en reste pas moins la première langue d'une infime partie (0,6 %) de la population sénégalaise.

Le tableau 2.1 illustre la très grande diversité des langues parlées au Sénégal. Toutes n'ont toutefois pas les mêmes proportions de locuteurs : certaines occupent un espace linguistique beaucoup plus important que d'autres. Afin de simplifier les analyses suivantes, nous avons donc réduit notre corpus aux six langues nationales reconnues par le décret n° 71-566 du 21 mai 1971 et ayant fait l'objet d'une codification. Cela a l'avantage de permettre une comparaison entre les deux recensements. Les six catégories correspondant aux langues nationales sont les suivantes :

- le wolof, regroupant le wolof et le lébou;
- le pular (ou pulaar), intégrant le fula, le laobé, le peul (ou peulh) et le toucouleur (ou tukuleer);
- le sérère (ou sereer);
- le diola;
- le manding, regroupant le malinké, le manding et le socé;
- le soninké et le sarakolé (variable du RGPH de 1988).

Les autres langues sont regroupées dans la catégorie « autres langues locales ».

2.1.2. Répartition géographique des langues couramment parlées

L'analyse spatiale réalisée à l'échelle des régions du Sénégal laisse entrevoir la force du wolof dans les grandes agglomérations situées à l'ouest et au centre du pays : Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga et Thiès (tableau 2.2). Dans les autres régions, où le wolof n'est pourtant pas majoritaire, on observe globalement une augmentation de ses locuteurs au détriment des autres langues locales, ce qui lui confère aujourd'hui une position privilégiée dans l'espace linguistique.

À Dakar, capitale économique et administrative, le wolof est de loin la langue la plus parlée par la population, 88 % le déclarant comme première langue parlée en 1988, et 90,2 % en 2002. En deuxième, nous trouvons le français, parlé par 23 % de la population. En 1988, le pular occupait

cette deuxième position (parlé par 24,3 % de la population), mais en 2002, ce n'est plus que 15,4 % de la population qui déclare le parler. Cette diminution est surtout attribuable à la langue toucouleur (ici regroupée dans la catégorie du pular), qui, comme nous l'avons vu, a connu une chute de ses effectifs entre 1988 et 2002. De manière générale, à Dakar, en l'espace de quatorze ans, toutes les langues locales ont stagné, voire régressé, au profit du wolof et, probablement, du français. Il est toutefois à noter que le multilinguisme est fort dans la région de Dakar, toutes les langues locales et étrangères y demeurant présentes dans des proportions relativement non négligeables (tableau 2.2).

À Diourbel, le wolof est également la première langue parlée : plus de 90 % des habitants le parlent. La langue sérère vient en deuxième position, la proportion de ses locuteurs ayant néanmoins diminué entre 1988 et 2002, passant de 22,5 % à 18,4 %. À Fatick, les deux langues les plus parlées sont aussi le wolof et le sérère : un peu plus de trois individus sur quatre parlent le wolof alors que c'est un peu plus d'un individu sur deux qui parle le sérère. Dans ces deux régions, les francophones forment à peine 3 % de la population en 2002.

Kaolack, région centrale, est caractérisée par la prédominance des langues wolof, pular et sérère et par une faible proportion de locuteurs francophones. Le même schéma s'observe à Thiès, où 9 personnes sur 10 parlent couramment le wolof si on additionne la première et la deuxième langue parlée. Le sérère vient en deuxième position, étant parlé par plus du quart de la population. Le pular arrive en troisième position, avec 9 % de locuteurs en 1988 et 10 % en 2002. Le français a été déclaré comme langue couramment parlée par 7,6 % de la population en 2002.

Dans les régions du nord, soit Louga, Matam et St-Louis, les langues dominantes sont le wolof et le pular. Dans la région de Louga, à cheval entre les parties nord et centre du pays, 85 % de la population parle couramment le wolof. Le pular, qui est en deuxième position, a connu une progression entre 1988 et 2002, avec respectivement 26,8 % et 29,8 % de la population parlant cette langue. Dans les régions de Matam et de St-Louis prises ensemble, le pular est même majoritaire : 55,3 % à St-Louis et 93,7 % à Matam. Il a augmenté en proportion entre 1988 et 2002, passant de 67 % à 74,5 % (si on rattache Matam à St-Louis en 1988). Il convient de souligner la proportion importante de francophones dans la région de St-Louis : 12,5 % des gens de cette région disent parler français en 2002. Cela pourrait s'expliquer par son passé :

première région à être en contact avec les Français, elle a été également capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF).

Tableau 2.2 Répartition de la population selon la langue parlée et la région de résidence en 1988 et en 2002

Langues parlées/ Région de résidence	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	StLouis	Tamba- counda	Thiès	Ziguin- chor	Total
Wolof												
RGPH 1988												
1 ^e langue parlée	64,2	71,4	33,3	66,0	3,5	71,5	-	31,9	9,5	61,7	7,7	48,3
2 ^e langue parlée	23,8	20,9	43,8	22,5	6,7	15,4	-	13,1	10,0	28,6	27,6	21,9
Total	88,0	92,3	77,1	88,6	10,2	86,9	-	45,0	19,5	90,3	35,3	70,2
RGPH 2002												
1 ^e langue parlée	66,0	78,1	30,8	69,2	5,9	68,2	4,2	43,0	9,1	64,7	9,1	50,3
2 ^e langue parlée	24,2	18,2	48,1	23,5	10,0	19,0	3,4	13,4	12,0	28,3	36,1	22,1
Total	90,2	96,3	78,8	92,7	15,9	87,2	7,6	56,4	21,1	93,0	45,2	72,3
Pular												
RGPH 1988												
1 ^e langue parlée	17,6	6,2	8,6	18,7	50,7	24,9	-	61,2	47,9	8,8	9,1	23,6
2 ^e langue parlée	6,7	0,6	1,2	2,9	8,1	1,9	-	5,7	12,3	1,4	3,0	4,4
Total	24,3	6,8	9,8	21,6	58,8	26,8	-	66,9	60,1	10,2	12,0	27,9
RGPH 2002												
1 ^e langue parlée	12,9	4,7	7,9	17,0	52,9	28,0	89,7	52,2	50,1	7,8	7,9	24,0
2 ^e langue parlée	2,5	0,7	0,8	1,9	5,8	1,8	4,0	3,2	8,1	1,5	1,2	2,6
Total	15,4	5,4	8,7	19,0	58,8	29,8	93,7	55,3	58,1	9,3	9,0	26,7
Sérère												
RGPH 1988												
1 ^e langue parlée	7,5	21,4	52,9	9,8	0,3	1,6	-	0,4	2,5	26,5	1,1	12,6
2 ^e langue parlée	1,6	1,1	2,3	1,0	0,0	0,1	-	0,1	0,2	1,2	0,1	0,9
Total	9,1	22,5	55,2	10,8	0,3	1,6	0,0	0,5	2,7	27,7	1,2	13,5
RGPH 2002												
1 ^e langue parlée	7,0	16,4	55,5	8,9	0,6	2,1	0,2	0,3	2,9	24,4	0,8	11,4
2 ^e langue parlée	1,9	2,0	2,8	1,5	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	1,9	0,3	1,3
Total	9,0	18,4	58,3	10,3	0,7	2,2	0,2	0,4	3,1	26,3	1,1	12,7
Diola												
RGPH 1988												
1 ^e langue parlée	3,8	0,1	0,3	0,6	5,5	0,1		0,3	0,5	0,6	59,4	5,0
2 ^e langue parlée	1,4	1,4	0,1	0,3	2,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4	8,1	1,3
Total	5,2	1,5	0,4	0,8	7,5	0,2	0,2	0,5	0,6	1,0	67,6	6,3
RGPH 2002												
1 ^e langue parlée	3,5	0,1	0,3	0,4	4,4	0,1	0,0	0,3	0,4	0,6	56,8	3,7
2 ^e langue parlée	0,7	0,0	0,1	0,1	0,7	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	5,6	0,5
Total	4,2	0,1	0,4	0,5	5,1	0,1	0,1	0,4	0,4	0,8	62,4	4,2
Manding												
RGPH 1988												
1 ^e langue parlée	1,9	0,2	2,8	1,3	25,0	0,1	-	0,2	17,3	0,6	11,4	4,7
2 ^e langue parlée	0,6	0,0	0,4	0,2	13,3	0,1	-	0,1	2,5	0,1	12,4	2,2
Total	2,6	0,2	3,2	1,5	38,3	0,2	-	0,3	19,8	0,7	23,8	6,9

Langues parlées/ Région de résidence	Dakar	Diourbel	Fatick	Kaolack	Kolda	Louga	Matam	St-Louis	Tamba- counda	Thiès	Ziguin- chor	Total
RGPH 2002												
1 ^e langue parlée	1,9	0,1	3,1	1,3	23,1	0,1	0,0	0,2	16,1	0,6	14,6	4,4
2 ^e langue parlée	0,6	0,0	0,4	0,2	11,2	0,0	0,0	0,1	2,3	0,2	10,4	1,7
Total	2,5	0,2	3,5	1,5	34,3	0,1	0,1	0,3	18,3	0,9	25,0	6,1
Sarakholé-Soninké												
RGPH 1988												
1 ^e langue parlée	1,0	0,1	0,3	0,5	1,7	0,0	-	2,5	10,7	0,2	0,5	1,3
2 ^e langue parlée	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	-	0,2	1,4	0,1	0,1	0,2
Total	1,2	0,1	0,3	0,5	1,9	0,1	-	2,6	12,1	0,3	0,5	1,5
RGPH 2002												
1 ^e langue parlée	0,5	0,0	0,1	0,1	0,7	0,0	4,8	0,2	9,0	0,1	0,1	1,0
2 ^e langue parlée	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,5	0,0	1,0	0,0	0,0	0,1
Total	0,6	0,0	0,1	0,2	0,9	0,0	5,4	0,3	10,0	0,1	0,2	1,1
Autres langues locales												
RGPH 1988												
1 ^e langue parlée	3,7	0,6	1,7	3,1	13,2	1,7		3,5	11,6	1,5	10,7	4,4
2 ^e langue parlée	0,9	0,1	0,2	0,3	0,8	0,4		0,5	2,6	0,4	3,0	0,8
Total	4,6	0,7	1,9	3,3	14,1	2,1		4,0	14,2	1,9	13,7	5,2
RGPH 2002												
1 ^e langue parlée	3,6	0,3	1,9	2,6	11,7	1,2	0,6	3,1	11,6	1,2	9,4	3,8
2 ^e langue parlée	1,1	0,2	0,4	0,4	1,5	0,3	0,3	0,9	2,4	0,5	2,8	0,9
Total	4,7	0,5	2,3	3,0	13,2	1,5	0,9	4,0	14,0	1,7	12,2	4,7
RGPH 2002												
Langues africaines												
1 ^e langue parlée	1,4	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,1	0,5	0,1	0,3	0,4
2 ^e langue parlée	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Total	1,7	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1	0,5	0,1	0,3	0,5
Langues non africaines												
1 ^e langue parlée	0,4	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,1
2 ^e langue parlée	0,4	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1
Total	0,7	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,5	0,2
Arabe												
1 ^e langue parlée	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
2 ^e langue parlée	0,4	0,3	0,2	0,3	0,2	0,4	0,3	0,3	0,1	0,4	0,2	0,3
Total	0,6	0,3	0,3	0,4	0,2	0,5	0,3	0,4	0,2	0,5	0,3	0,4
Français												
1 ^e langue parlée	2,3	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3	0,1	0,2	0,5	0,6
2 ^e langue parlée	20,7	2,9	3,2	2,5	5,7	4,3	2,8	12,3	3,1	7,4	12,0	8,8
Total	23,0	3,0	3,2	2,6	5,8	4,4	2,8	12,5	3,2	7,6	12,5	9,4

Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1988 et 2002

À Kolda, Tambacounda et Ziguinchor, régions situées au sud du pays, le wolof ne vient qu'en deuxième, voire troisième position parmi les langues couramment parlées par la population. Les langues dominantes à Kolda sont le pular et le manding, avec 58,8 % en 1988 et 2002 pour le pular, et plus du tiers pour le manding (38,3 % en 1988 et 34,3 % en 2002). Ces deux langues, bien que dominantes, ont stagné voire régressé entre les deux périodes au profit du wolof, dont

la proportion de locuteurs est passée de 10 % à 15,9 %. Par ailleurs, près de 6 % de la population utilise le français comme langue couramment parlée. À Tambacounda, le wolof, qui est en troisième position en 1988, passe en deuxième position en 2002. Le soninké et le sarakolé y sont parlés par une proportion assez forte de locuteurs (12,1 % en 1988 et 10 % en 2002). Enfin, à Ziguinchor, la langue la plus couramment parlée est le diola, avec 62,4 % de locuteurs en 2002, en légère baisse par rapport à 1988 (67,6 %). Cette langue est très peu employée comme deuxième langue. Le manding y est aussi parlé comme première langue en 2002 (14,6 % de la population), alors qu'en 1988, il était plutôt déclaré comme deuxième langue parlée. Les autres langues, bien que présentes dans cette région, sont plutôt utilisées comme deuxièmes langues de communication. C'est le cas du wolof, utilisé comme deuxième langue par plus du quart de la population de Ziguinchor en 1988, et par plus du tiers en 2002. Notons pour terminer qu'en 2002, 12,5 % de la population déclare parler couramment le français, ce qui place la région de Ziguinchor en deuxième position derrière la région de Dakar et à égalité avec la région de St-Louis en ce qui a trait à la proportion de locuteurs francophones.

Globalement, le wolof demeure la langue dominante au Sénégal. Elle se range parmi les principales langues parlées, et ce, dans toutes les régions. Malgré ce fait, chacune des régions a une dynamique linguistique qui lui est propre. Les données du recensement de 2002 permettent de mieux apprécier cette dynamique entre les langues nationales et les langues étrangères. Ainsi, outre à Dakar, où le wolof et le français occupent une place importante au sein de l'espace linguistique, on observe que là où le français est plus couramment parlé, soit dans les régions de St-Louis et de Ziguinchor, le wolof, bien qu'en progression, occupe une place moins importante (56,4 % et 45,2 % respectivement) comparativement à la moyenne nationale (72,3 %). Comment alors penser le partage de l'espace linguistique sénégalais entre le wolof, langue véhiculaire la plus répandue, et le français, langue des institutions officielles? Ce bref constat nous conduit à pousser un peu plus loin notre investigation de la place du français au Sénégal.

2.2. Alphabétisation

La Campagne mondiale pour l'éducation décrit l'alphabétisation comme « l'acquisition et l'utilisation des capacités de lecture, d'écriture et de calcul, et par là le développement d'une citoyenneté active, une amélioration des conditions de santé et de revenus, et l'égalité entre les sexes » (cité dans le programme d'avril 2009 de la Campagne mondiale pour l'éducation,

d'après les principes de 2005). Aujourd'hui, l'alphabétisation constitue le principal levier du développement durable. Au Sénégal, elle constitue le 4^e objectif du Cadre d'action de Dakar lancé en 2000. Depuis, l'État et ses partenaires ont beaucoup investi dans l'éducation. Cependant, seulement 0,8 % du budget de ce secteur est accordé aux campagnes d'alphabétisation, qui s'adressent principalement aux populations adultes.

Dans le cadre de ce rapport de recherche, nous définissons l'alphabétisation comme étant la capacité à lire et à écrire dans une langue donnée, informations contenues dans les recensements de 1988 et de 2002. La population de référence est la population âgée de 6 ans et plus.

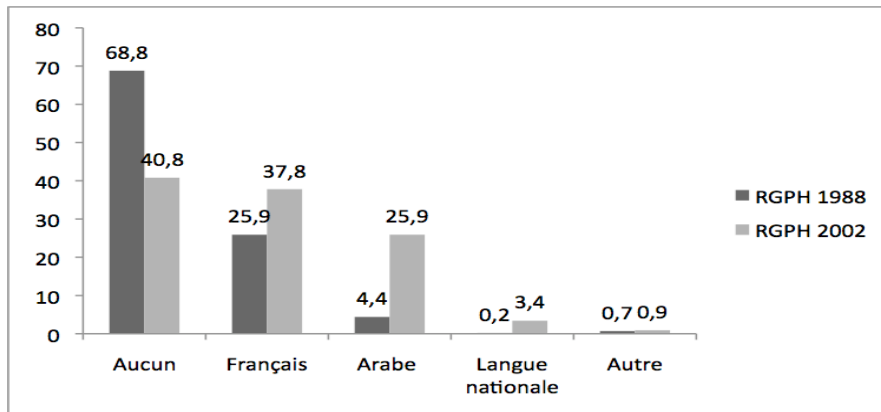
Rappelons qu'au recensement de 2002 *toutes* les langues qu'un individu était capable de lire et d'écrire furent recensées, tandis qu'en 1988 *une seule* langue d'alphabétisation fut enregistrée, ce qui nécessite une certaine prudence lors de la comparaison des données.

2.2.1. Niveau et tendance

Dans l'ensemble du pays, le pourcentage de Sénégalais alphabétisés, quelle que soit la langue considérée, est passé de 31,2 % à 59,2 % entre 1988 et 2002, soit une augmentation annuelle de 2 %. La langue d'alphabétisation dominante est le français : 37,8 % de la population âgée de 6 ans et plus déclaraient savoir lire et écrire en français en 2002; une augmentation de près de 12 points de pourcentage comparativement à 1988 (25,9 %). Par ailleurs, la proportion de personnes sachant lire et écrire en arabe a considérablement augmenté au cours de cette période : de 4,4 %, elle est passée à plus de 25 % de la population de 6 ans et plus, soit 1,8 % de hausse annuelle (graphique 2.1).

L'alphabétisation dans les langues locales demeure quant à elle faible (3,4 % en 2002 et 0,2 % en 1988). En 2002, elle se fait surtout en wolof (1,5 %) et en pular (1,2 %).

Graphique 2.1 Pourcentages d'individus alphabétisés en fonction de la langue d'alphabétisation (population âgée de 6 ans et plus) en 1988 et en 2002



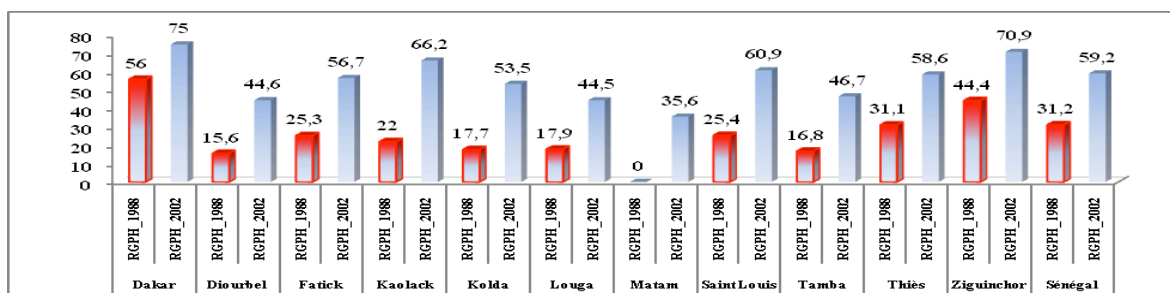
Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1988 et 2002

2.2.2. Alphabétisation et région de résidence

L'alphabétisation a augmenté dans toutes les régions entre 1988 et 2002 (graphique 2.2). Des disparités considérables existent cependant entre elles.

- Les régions de Dakar et de Ziguinchor ont des proportions supérieures aux moyennes nationales, en 1988 comme en 2002. Dakar se démarque considérablement de l'ensemble des régions : plus de la moitié de la population âgée de 6 ans et plus est alphabétisée en 1988, cette proportion passant à 75 % en 2002;
- La région de Thiès a des proportions quasi identiques à celles de l'ensemble du pays;
- Dans les régions de Kaolack et de St-Louis (incluant Matam), ces proportions, qui étaient inférieures à la moyenne nationale en 1988, lui sont, en 2002, supérieures;
- Dans les autres régions du Sénégal, les proportions sont restées en deçà du niveau national, malgré une progression entre 1988 et 2002. Il s'agit des régions de Diourbel, Fatick, Kolda, Louga et Tamba.

Graphique 2.2 Pourcentages d'individus (6 ans et plus) alphabétisés selon la région de résidence en 1988 et en 2002



Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1988 et 2002

En observant la situation en fonction des langues d’alphabétisation, on constate que la langue française est prédominante dans la totalité des régions en 1988 (tableau 2.3). En 2002, on observe un basculement au profit de l’arabe dans cinq régions : Diourbel (28,3 % contre 17,2 %), Kaolack (43,5 % contre 24,8 %), Louga (25,5 % contre 20,3 %), Matam (18,0 % contre 17,0 %) et Saint-Louis (38,3 % contre 36,4 %). Par ailleurs, l’alphabétisation dans une langue nationale, bien que faible dans toutes les régions, est plus élevée dans les régions où les proportions de personnes alphabétisées en français sont inférieures à la moyenne nationale et dans celles où les proportions de personnes alphabétisées en arabe sont relativement importantes. Dit autrement, c’est dans les régions de Dakar, Thiès et Ziguinchor que l’alphabétisation dans une langue nationale est la plus faible.

Tableau 2.3: Pourcentage de la population âgée de 6 ans et plus alphabétisée dans les différentes langues, par région de résidence, en 1988 et en 2002

Région	Année du RGPH	Alphabétisation					Effectif
		Aucune	Français	Arabe	Langues nationales	Autre	
Dakar	1988	44,0	52,0	3,3	0,0	0,6	1 182 477
	2002	25,0	62,7	22,3	2,0	2,0	1 863 435
Diourbel	1988	84,4	8,9	5,7	0,3	0,7	473 228
	2002	55,4	17,2	28,3	3,1	0,4	855 654
Fatick	1988	74,7	18,8	5,6	0,1	0,7	390 295
	2002	43,3	36,3	21,3	3,8	0,5	491 623
Kaolack	1988	78,0	14,8	5,9	0,1	1,3	609 575
	2002	33,8	24,8	43,5	3,7	0,3	856 121
Kolda	1988	82,3	14,5	2,6	0,2	0,5	443 302
	2002	46,5	30,6	23,9	4,9	0,5	653 505
Louga	1988	82,1	10,2	6,5	0,4	0,7	376 024
	2002	55,5	20,3	25,5	4,4	0,2	550 957
Matam	1988	–	–	–	–	–	–
	2002	64,4	17,0	18,0	5,2	0,2	340 175
Saint Louis	1988	74,6	20,6	3,4	0,6	0,8	500 640
	2002	39,1	36,4	38,3	5,1	1,1	565 473
Tambacou nda	1988	83,2	12,4	3,6	0,3	0,5	288 080
	2002	53,3	24,7	23,5	4,9	0,2	487 420
Thiès	1988	68,9	25,1	5,2	0,2	0,7	719 643
	2002	41,4	40,3	21,8	2,3	0,7	1 093 235
Ziguinchor	1988	55,6	41,2	2,7	0,1	0,5	311 096
	2002	29,1	63,9	10,5	1,7	1,9	346 644
Total	1988	68,8	25,9	4,4	0,2	0,7	5 294 360
	2002	40,8	37,8	25,9	3,4	0,9	8 104 242

Source : recensement général de la population et de l’habitat (RGPH), 1988 et 2002

CHAPITRE III : DYNAMIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU SÉNÉGAL

« En Afrique, la langue française doit inscrire son maintien et son dynamisme dans le contexte linguistique, culturel, éducatif, médiatique et géopolitique africain. Elle cohabite avec nos langues dont on dit qu'elles sont ses partenaires. Mettons donc en œuvre ce partenariat. » Tel est le discours prononcé par le Secrétaire Général de la Francophonie, Abdou Diouf, dans son allocution lors du Sommet francophone de Cotonou en 1995. Il témoigne de la place privilégiée qu'occupe le français en situation de plurilinguisme ainsi que de l'évidence de la reconnaissance officielle de cette langue (Daff, 1998). L'objectif de ce chapitre est de définir dans un premier temps la francophonie à partir des variables d'étude, puis d'apprécier, dans un second temps, la qualité de l'enseignement du français au Sénégal.

3.1. Population francophone

3.1.1. Comment définir les francophones?

On pourrait définir comme francophones toutes les personnes qui utilisent le français comme langue couramment parlée. L'opérationnalisation de cette définition suppose qu'on ait saisi toutes les langues parlées par un individu, quel que soit le rang de communication. Le recensement de 2002, bien qu'il soit le seul qui contient la modalité « français » en ce qui a trait à la langue parlée, ne permet toutefois pas de recenser la population francophone dans sa globalité, car seules les deux principales langues couramment parlées ont été recensées. Cela ne permet donc pas de prendre en considération les individus ayant pu déclarer le français comme troisième ou quatrième langue parlée et limite la portée d'un tel type d'indicateur.

Selon Bougma (2009), la population francophone peut être cernée en utilisant les proportions des personnes âgées de 10 ans et plus alphabétisées en français. L'âge de 10 ans est retenu, car il signifie que l'individu a suivi au moins 4 ans d'enseignement en français. Dans le souci de mettre en évidence le poids des francophones, tout en étant conscient du risque d'analphabétisme de retour en français, trois catégories de francophones ont été définies :

1. Les francophones de première catégorie désignent l'ensemble des personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction formel mais qui déclarent savoir lire et écrire en français. Cet ensemble donne une idée du nombre de personnes qui ont pu en arriver à « maîtriser » le français en dehors du système d'enseignement formel.

2. Les francophones de deuxième catégorie désignent les personnes ayant été à l'école sans atteindre la sixième année d'études (CM2) et qui déclarent savoir lire et écrire en français. Bien qu'elles déclarent savoir lire et écrire, le faible niveau d'éducation atteint par ces personnes nous permet de croire qu'elles ont une plus faible maîtrise de la langue que celles formant la prochaine catégorie.
3. Enfin, les francophones de troisième catégorie sont ceux ayant atteint le niveau de sixième année (CM2) au moins et qui déclarent savoir lire et écrire en français. Bougma (2009) les qualifie de francophones confirmés ou de « francophones à long terme » en se référant au critère de l'UNESCO selon lequel une personne reste durablement alphabétisée quand elle a atteint la sixième année d'apprentissage.

3.1.2. Évolution spatiale de la population francophone

Dans l'ensemble du pays, la proportion de francophones a augmenté entre 1988 et 2002, passant de 16,5 % à 25,8 % (tableau 3.1). Ce constat est valable pour chacune des régions de résidence, ce qui témoigne des efforts considérables consentis à l'éducation en général et aux investissements favorisant l'enseignement formel au niveau primaire en particulier. C'est en effet la proportion de francophones de catégorie 3 qui est la plus représentée. Au niveau national, cette proportion a presque doublé : de 11,8 % en 1988, elle atteint de près de 20 % en 2002. Viennent ensuite les francophones de catégorie 2, avec une augmentation d'un point de pourcentage (de 4,6 % en 1988 à 5,6 % en 2002). Quant aux francophones de catégorie 1, ils occupent une place relativement restreinte au sein de l'espace linguistique francophone sénégalais.

Néanmoins, on remarque certaines disparités régionales. Prenant comme seuil comparatif les moyennes nationales de 1988 et de 2002, plusieurs profils se dégagent en matière d'appropriation de la langue française :

- Les régions de Dakar et Ziguinchor ont de très forts niveaux d'appropriation de la langue française, nettement au-dessus des moyennes nationales et ce, quelle que soit l'année considérée, ces niveaux variant respectivement de 35,3 % à 47,8 % et de 26,5 % à 44,7 % entre 1988 et 2002.
- La région de Thiès est dans une situation intermédiaire avec des niveaux comparables à la moyenne nationale en 1988 (15,4 %) et légèrement plus élevés en 2002 (27,6 %).
- La région de Saint-Louis présente un niveau légèrement inférieur à la moyenne nationale, tant en 1988 qu'en 2002 (respectivement 12,7 % et 24,1 %);
- La région de Fatick a un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale en 1988 (3,8 %), mais a connu d'importants progrès et atteint un niveau de 22,6 % en 2002;

- Les régions de Diourbel, Kaolack, Kolda, Louga, Matam et Tambacounda ont des faibles niveaux par rapport aux moyennes nationales de 1988 et de 2002.

Tableau 3.1 Proportions (en %) des différentes catégories de francophones selon la région de résidence en 1988 et en 2002

Régions	Proportion (%) de francophones par catégorie							
	1		2		3		Total	
	1988	2002	1988	2002	1988	2002	1988	2002
Dakar	0,2	0,5	7,8	7,2	27,3	40,2	35,3	47,8
Diourbel	0,1	0,2	1,6	3,1	3,7	7,8	2,2	11,1
Fatick	0,1	0,3	4,6	6,6	6,5	15,7	3,8	22,6
Kaolack	0,1	0,2	2,8	4,0	6,6	11,5	5,1	15,8
Kolda	0,0	0,2	3,2	5,5	5,0	12,2	3,3	17,9
Louga	0,2	0,2	1,9	3,5	4,2	9,3	2,0	12,9
Matam	-	0,3	-	3,5	-	6,1	-	10,0
Saint Louis	0,2	0,3	3,4	5,8	9,2	18,0	12,7	24,1
Tambacounda	0,1	0,2	2,5	4,9	4,8	9,9	7,4	15,1
Thiès	0,1	0,3	5,0	6,4	10,4	20,9	15,4	27,6
Ziguinchor	0,1	0,3	8,8	9,5	17,5	34,9	26,5	44,7
Total	0,1	0,3	4,6	5,6	11,8	19,9	16,5	25,8

Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1988 et 2002

3.1.3. Répartition de la population francophone selon l'âge et le sexe

L'évolution de la proportion de francophones selon les groupes d'âge et le sexe révèle un accroissement des différentes catégories de francophones dans tous les groupes d'âges et pour les deux sexes (tableau 3.2). En outre, l'appropriation de la langue française est plus soutenue au fur et à mesure qu'on passe des personnes plus âgées (55 ans et plus) aux jeunes de 25-34 ans.

Par ailleurs, on constate des écarts selon le sexe, la proportion de francophones de sexe masculin étant plus forte quels que soient le groupe d'âge et la catégorie considérés. Entre 1988 et 2002, les niveaux passent respectivement de 20,6 % à 29,5 % pour les hommes et de 12,6 % à 22,3 % pour les femmes. L'écart devient plus important aux âges les plus avancés où le niveau chez les hommes est le double voire le triple de celui des femmes. La réduction des écarts chez les plus jeunes témoigne des progrès remarquables pour favoriser l'éducation des filles au cours des dernières années. Cependant, bien que d'importants acquis aient été réalisés, les enjeux demeurent considérables pour la promotion de l'éducation des filles.

Tableau 3.2 Proportions (%) des différentes catégories de francophones selon l'âge et le sexe en 1988 et en 2002

Groupes d'âge	Sexe	Proportion de francophones par catégorie							
		1		2		3		Total	
		1988	2002	1988	2002	1988	2002	1988	2002
Moins de 25 ans	M	0,1	0,1	6,7	7,2	12,8	19,9	19,6	27,2
	F	0	0,1	5	6,9	8,5	16,3	13,5	23,3
	T	0,1	0,1	5,8	7	10,6	18,1	16,5	25,2
25-34 ans	M	0,4	0,8	3,4	4,1	28,8	36,7	32,5	41,6
	F	0,1	0,5	2,8	3,8	15,8	24,1	18,8	28,4
	T	0,2	0,6	3,1	4	21,8	30	25,1	34,6
35-44 ans	M	0,5	0,9	2,4	3,1	22,2	31,3	25	35,3
	F	0,1	0,5	1,4	3	8,5	18,7	10	22,2
	T	0,3	0,7	1,8	3	15	24,7	17,1	28,3
45-54 ans	M	0,6	0,9	2,1	2,5	12,4	29,7	15,1	33,1
	F	0,1	0,5	0,7	2,1	2,5	14,9	3,3	17,5
	T	0,4	0,7	1,4	2,3	7,4	22,2	9,1	25,2
55 ans et plus	M	0,6	0,9	1,8	2	7	14,6	9,4	17,6
	F	0,1	0,5	0,3	1	1,2	3,7	1,6	5,2
	T	0,4	0,7	1,1	1,5	4,1	9,2	5,6	11,4
Ensemble	M	0,2	0,4	5,3	5,7	15,1	23,3	20,6	29,5
	F	0,1	0,3	3,8	5,4	8,7	16,7	12,6	22,3
	T	0,1	0,3	4,6	5,6	11,8	19,9	16,5	25,8

Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1988 et 2002

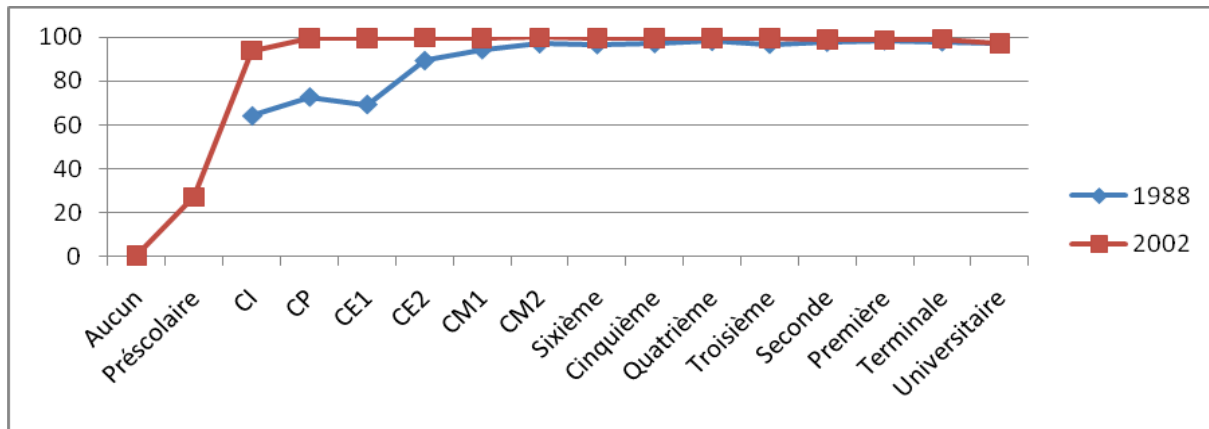
3.2. Qualité des apprentissages en français : une mesure indirecte

L'État sénégalais accorde une importance particulière à la qualité de l'enseignement, ce qu'illustre le PDEF. En 2005, le relèvement de la qualité de l'enseignement était au rang de priorité de la phase II du PDEF, avec des résultats probants au niveau des rendements. Cette section vise à évaluer la qualité des apprentissages en français à travers le niveau d'instruction atteint et l'aptitude à lire et à écrire en français.

Si l'on prend comme critère de résultat l'évolution de la proportion des personnes alphabétisées en français, selon leur niveau d'instruction, la qualité des apprentissages en français paraît acceptable aussi bien en 1988 qu'en 2002 (graphique 3.1). En 1988, près des deux tiers (64,1 %) des élèves en classe d'initiation (CI) se déclarent aptes à lire et à écrire en français. En 2002, la proportion atteint 93,8 %. Ces résultats pourraient s'expliquer par l'importance du redoublement à ce niveau, mais aussi par l'émergence du préscolaire en 2002, ce qui aurait comme conséquence de favoriser alphabétisation précoce en français. Dans l'ensemble, la proportion de personnes alphabétisées en français croît avec le niveau d'instruction. Cependant,

en 1988, il y a un creux. Ainsi, selon M. Bougma (2009), ces résultats s'accordent avec la logique de l'UNESCO selon laquelle une personne est durablement alphabétisée si elle atteint au moins la sixième année d'études.

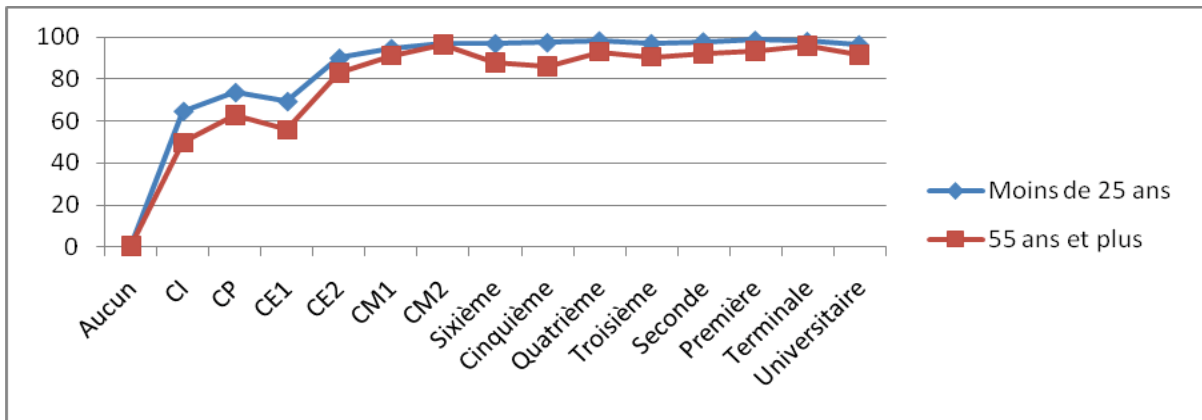
Graphique 3.1 : Pourcentage de la population alphabétisée en français selon le niveau d'instruction en 1988 et en 2002



Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1988 et 2002

Le graphique 3.2 met en exergue des similitudes en matière de conservation des acquis scolaires en français entre les jeunes et les plus âgés. En effet, à niveau d'instruction identique, le taux d'alphabétisation en français des jeunes et celui des personnes âgées sont presque identiques. Toutefois, des différences négligeables s'observent en ce qui a trait aux niveaux d'instruction les plus bas. En effet, en l'absence d'une pratique régulière de la langue française après la fin des études, le risque d'oubli explique la faible perte des acquis scolaires chez les personnes âgées.

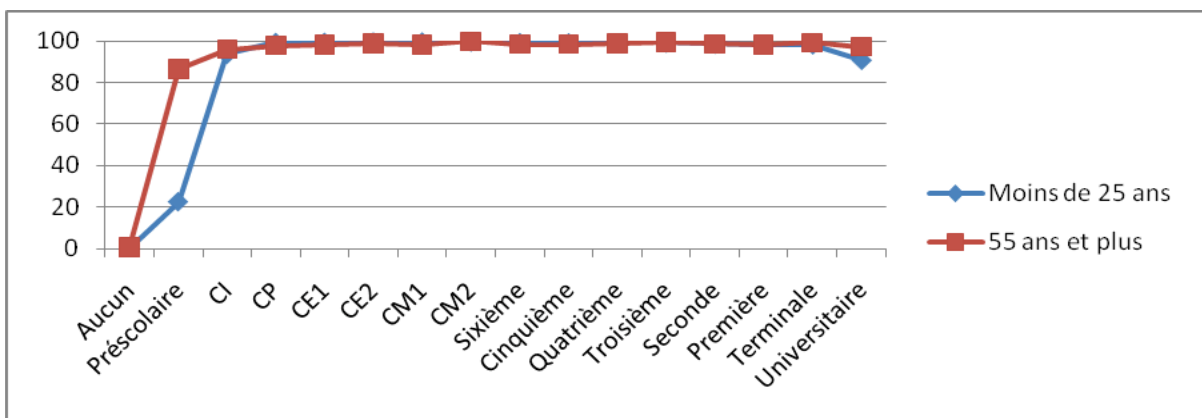
Graphique 3.2: Pourcentage de la population alphabétisée en français chez les plus jeunes (moins de 25 ans) et les plus âgées (55 ans et plus) en fonction du niveau d'instruction en 1988



Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1988

En revanche, en 2002, les différences sont nettes entre les moins de 25 ans et les 55 ans et plus au niveau des classes inférieures (graphique 3.3). Les plus jeunes sont plus enclins à fréquenter le préscolaire que les personnes plus âgées. Ce qui les prépare déjà à l'aptitude à lire et à écrire avant même la classe d'initiation. Il faut dire que l'objectif principal de l'éducation préscolaire est de préparer l'enfant à aborder avec succès les apprentissages relatifs à l'environnement scolaire. Cependant, le taux élevé à ce niveau fait douter de la fiabilité des réponses obtenues.

Graphique 3.3 Pourcentage de la population alphabétisée en français chez les plus jeunes (moins de 25 ans) et les plus âgées (55 ans et plus) en fonction du niveau d'instruction en 2002



Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 2002

CONCLUSION

Le Sénégal est un pays multilinguistique, une vingtaine de langues étant utilisées couramment par la population, dans des proportions variables d'une région à l'autre. Les six langues nationales reconnues par le décret n° 71 566 du 21 mai 1971 sont représentées dans la région de Dakar, une véritable ville-carrefour où convergent toutes les communautés linguistiques, souvent pour des raisons socio-économiques. Toutes les langues nationales n'ont pas connu le même dynamisme entre 1988 et 2002 : de ces langues nationales, c'est le wolof qui se démarque en couvrant au moins 80 % du territoire national comme première ou deuxième langue de communication.

Le français trouve néanmoins sa place au Sénégal. Il y est une langue de communication importante. Son usage est plus fréquent dans les régions où le wolof est moins utilisé. Au total, en 2002, il est déclaré par 8,7 % des habitants comme deuxième langue de communication, se plaçant ainsi derrière le wolof (20 %, au premier rang).

La particularité de la langue française est qu'elle demeure la principale langue d'alphabétisation dans tout le pays. Ainsi, entre 1988 et 2002, une proportion toujours croissante d'individus sont alphabétisés en français, et ce, dans toutes les régions de résidence. Pour l'ensemble du pays, on passe de 25,9 % à 37,8 % entre 1988 et 2002. Nos analyses révèlent par ailleurs une croissance de l'alphabétisation en arabe, d'une part, et une faiblesse de l'alphabétisation dans les langues locales (0,2 % en 1988, et 3,4 % en 2002), d'autre part. Ce dernier élément témoigne d'une inefficience plus générale des politiques d'alphabétisation fondées sur les langues locales au Sénégal, comme partout ailleurs sur le continent africain.

La position privilégiée du français comme langue d'alphabétisation s'est traduite par une augmentation de la proportion de francophones entre 1988 et 2002. Alors qu'ils représentaient 16,5 % de la population âgée de 6 ans et plus en 1988, ce sont 25,8 % des individus âgés de 6 ans et plus recensés qui affirment savoir lire et écrire en français 14 ans plus tard. Les régions de Dakar et de Ziguinchor se démarquent à cet égard : près des deux tiers de leur population respective sont alphabétisés en français.

S'agissant de l'évaluation de la qualité de l'enseignement en français, les résultats sont encourageants aussi bien en 1988 qu'en 2002. En 1988, près des deux tiers (64,1 %) des

personnes qui sont en classe d'initiation (CI) se déclarent aptes à lire et à écrire en français. En 2002, cette proportion atteint 93,8 %.

Notre étude a permis d'illustrer les possibilités d'exploitation des données issues des recensements pour mieux définir la place des langues au Sénégal et de valoriser l'utilisation de ce type de données dans une perspective comparative.

La quantification n'étant qu'un aspect de la question, nous avons surtout insisté sur le dynamisme de ces langues, et du français en particulier. Une étude plus approfondie, avec d'autres variables ou encore portant sur les transferts linguistiques, permettrait de mieux qualifier la dynamique des langues au Sénégal.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2009), Chapitre « Éducation », *Situation Économique et Sociale*.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2010), Chapitre « Éducation », *Situation Économique et Sociale*.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) (1993), Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988, *Rapport National des résultats définitifs*, 76 p.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) (2008), Résultats définitifs du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2002, *Rapport National de Présentation*, République du Sénégal, 161 p.

BITJAA, Kody et Denis ZACHÉE (2004), « Pour une mesure de la viabilité des petites langues », *Penser la francophonie ; concepts, actions et outils linguistiques*, Ouagadougou, 31 mai au 1^{er} juin, Montréal, AUF, p. 45-58.

BOUGMA, Moussa (2009), *Dynamique des langues locales et de la langue française au Burkina Faso : un éclairage à travers les recensements généraux de la population (1985, 1996 et 2006)*, Québec, ODSEF, Rapport de recherche, 61 p.

Campagne mondiale pour l'éducation (2009), *Dénoncer les injustices : Une base référentielle internationale sur l'alphabétisation des adultes*, Programme de planification 2005, 15 p.

CASTONGUAY, Charles (1977), « Le mécanisme du transfert linguistique », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 6, n° 3, p. 137-155.

DAFF, Moussa (1998), « L'aménagement linguistique et didactique de la coexistence du français et des langues nationales au Sénégal », *DiversCité Langues*, vol. 3, <http://www.telug.quebec.ca/diverscite/entree.htm>.

DIOUF, Alioune, Moussa MBAYE et Yann NACHTMAN (2001), *L'éducation non formelle au Sénégal : description, évaluation et perspectives*, UNESCO, Rapport de l'UNESCO. 96 p. Téléchargeable à partir du lien : unesdoc.unesco.org/images/0012/001238/123892f.pdf

HAMADACHE, Ali (1993), *Articulation de l'éducation formelle et non formelle. Implications pour la formation des enseignants*, UNESCO, Rapport D-93/WS/16, 45 p. Téléchargeable à partir du lien : http://www.unesco.org/education/information/pdf/44_24_f.pdf.

MARCOUX, Richard et Mamadou Kani KONATE (2008), « Les sources de données démolinguistiques en Afrique francophone », *Actes du Séminaire international sur la méthodologie d'observation de la langue française dans le monde*, AUF-OIF, Paris, 12 au 14 juin 2008, p. 351-367.

Ministère de l'Éducation nationale (2007), *Programme de Développement de l'Éducation et de la Formation (PDEF)*, République du Sénégal, 138 p.

Organisation Internationale de la Francophonie (2006-2007), *La Francophonie dans le monde*, synthèse pour la presse, 24 p.

République du Sénégal, Loi n° 91-22 du 30 janvier 1991 d'Orientation de l'Éducation nationale.

ANNEXES

Tableau A1 : Répartition de la population selon la 1^e et la 2^e langues couramment parlées (première partie, 1988)

RGPH_1988						
Langues parlées	1 ^e langue		2 ^e langue		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Balante	47 622	0,69	3 631	0,05	51 253	0,74
Bambara	64 146	0,93	18 220	0,26	82 366	1,19
Bassari	5 923	0,09	412	0,01	6 335	0,1
Coniagui	1 100	0,02	104	0	1 204	0,02
Diola	343 354	4,97	34 446	0,5	377 800	5,47
Fula	43	0	57	0	100	0
Khassonke	1 025	0,01	192	0	1 217	0,01
Laobe	6 678	0,1	440	0,01	7 118	0,11
Malinké	24 668	0,36	3 283	0,05	27 951	0,41
Mandingue	259 243	3,75	139 843	2,02	399 086	5,77
Mangagne	22 068	0,32	1 090	0,02	23 158	0,34
Manjaag	61 203	0,89	2 761	0,04	63 964	0,93
Maure	43 107	0,62	6 646	0,1	49 753	0,72
Peul	1 265 829	18,32	250 563	3,63	1 516 392	21,95
Sérère	869 563	12,58	63 266	0,92	932 829	13,5
Soce	38 051	0,55	9 641	0,14	47 692	0,69
Sarakole-Soninke	91 903	1,33	12 357	0,18	104 260	1,51
Toucouleur	353 307	5,11	49 733	0,72	403 040	5,83
Wolof	3 353 069	48,48	1 509 163	21,82	4 862 232	70,3
Autre	58 068	0,84	19 638	0,28	77 706	1,12
Total	6 909 970	100	2 125 486	30,76		

Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1988 et 2002

NDLR: La baisse importante qui concerne le groupe Toucouleur entre 1988 et 2002 semble largement compensée par l'augmentation très importante des locuteurs du groupe Peulh, deux groupes apparentés. Ces tendances pourraient s'expliquer par un problème de codification lors du traitement des données des recensements concernant ces deux groupes, qui appartiennent pour l'ensemble de ce rapport à l'ensemble linguistique « pular », défini p.17.

Tableau A1 : Répartition de la population selon la 1^e et la 2^e langues couramment parlées (seconde partie, 2002)

RGPH 2002						
Langues parlées	1 ^e langue		2 ^e langue		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bainouk	8 212	0,08	1 831	0,02	10 043	0,1
Badiaranké	3 844	0,04	276	0	4 120	0,04
Balante	56 190	0,57	7 524	0,08	63 714	0,65
Bambara	78 274	0,79	28 206	0,29	106 480	1,08
Bassari	9 405	0,1	581	0,01	9 986	0,11
Bédick	2 586	0,03	63	0	2 649	0,03
Coniagui	3 151	0,03	223	0	3 374	0,03
Créole	4 648	0,05	11 483	0,12	16 131	0,17
Diakhanké	29 874	0,3	2 604	0,03	32 478	0,33
Dialonké	7 044	0,07	388	0	7 432	0,07
Diola	363 988	3,69	49 865	0,51	413 853	4,2
Fula	847	0,01	125	0	972	0,01
Khassonké	1 274	0,01	898	0,01	2 172	0,02
Laobé	5 433	0,06	1 350	0,01	6 783	0,07
Malinké	31 126	0,32	3 800	0,04	34 926	0,36
Mancagne	25 442	0,26	2 446	0,02	27 888	0,28
Manding	363 391	3,69	153 522	1,56	516 913	5,25
Manjaag	69 424	0,7	6 841	0,07	76 265	0,77
Maure	39 004	0,4	12 808	0,13	51 812	0,53
Peul	514 391	5,22	69 371	0,7	583 762	5,92
Pular	1 733 203	17,58	156 410	1,59	1 889 613	19,17
Sarakholé	29 183	0,3	6 629	0,07	35 812	0,37
Sérère	1 123 592	11,4	125 634	1,27	1 249 226	12,67
Socé	38 178	0,39	12 943	0,13	51 121	0,52
Soninké	97 104	0,98	12 869	0,13	109 973	1,11
Soussou	2 777	0,03	1 386	0,01	4 163	0,04
Tandanké	466	0	179	0	645	0
Toucouleur	113 556	1,15	33 409	0,34	146 965	1,49
Wolof	4 962 185	50,33	2 174 631	22,06	7 136 816	72,39
Autres langues sénégalaises	3 689	0,04	1 267	0,01	4 956	0,05
Anglais	3 069	0,03	5 982	0,06	9 051	0,09
Arabe	8 444	0,09	32 453	0,33	40 897	0,42
Français	59 605	0,6	864 756	8,77	924 361	9,37
Portugais	7 032	0,07	3 080	0,03	10 112	0,1
Autres langues étrangères	42 558	0,43	10 636	0,11	53 194	0,54
Manquant/Total	22 988	0,23	3 796 469	38,51	3 819 457	38,74
Total/pas de 2 ^e langue	9 858 482	100	6 062 013	61,49	15 920 495	
Total			9 858 482	100	9 858 482	

Source : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 1988 et 2002

Tableau A2 : Répartition de la population selon l'éthnie

Ethnie	Effectifs	%
Bainouk	16 198	0,2
Badiaranké	4 162	0,0
Balante	69 709	0,7
Bambara	133 017	1,3
Bassari	10 051	0,1
Bédick	2 651	0,0
Coniagui	3 615	0,0
Créole	896	0,0
Diakhanké	35 013	0,4
Dialonké	7 916	0,1
Diola	404 827	4,1
Fula	783	0,0
Laobé	26 771	0,3
Lébou	175 712	1,8
Malinké	14 456	0,1
Mancagne	30 137	0,3
Manding	370 739	3,8
Manjag	84 670	0,9
Maure	99 007	1,0
Peul	2 192 325	22,2
Sarakolé	61 864	0,6
Sérère	1 454 908	14,8
Socé	57 156	0,6
Soninké	104 082	1,1
Soussou	7 144	0,1
Tandanké	662	0,0
Toucouleur	435 717	4,4
Wolof	3 940 567	40,0
Autres ethnies sénégalaises	13 014	0,1
Autres nationalités	100 713	1,0
Total	9 858 482	100,0

Tableau A3: Répartition de la population selon l'ethnie et la première langue couramment parlée (début)

Ethnie	Wolof	Pulaar	Sérère	Diola	Manding	Soninké-Sarakholé
Bainouk	1 889	76	18	595	5 435	4
Badiaranké	87	107	8	13	215	0
Balante	4 572	273	58	504	8 423	16
Bambara	52 454	4 240	479	512	5 173	726
Bassari	390	307	8	9	41	9
Bédick	33	29	2	1	10	2
Coniagui	170	194	3	6	17	0
Créole	261	32	4	7	40	3
Diakhanké	1 574	868	3	111	4 154	50
Dialonké	178	361	11	28	330	2
Diola	39 587	1 242	805	349 637	7 172	72
Fula	67	602	42	19	16	4
Laobé	9735	16 043	196	75	645	1
Lébou	172 072	650	240	198	244	6
Malinké	1 707	494	9	18	11 772	22
Mancagne	3 743	86	65	317	265	0
Manding	23 785	5 225	321	2 758	331 337	220
Manjag	11 622	164	132	1 111	1 045	18
Maure	52 156	5 470	189	147	1 868	56
Peul	133 691	2 036 372	2 239	2 627	9 051	775
Sarakolé	19 526	3 601	228	425	2 703	7 806
Serer	323 378	4 911	1 113 144	2 329	3 884	111
Socé	22 461	793	598	206	31 872	155
Soninké	10 525	2 051	94	78	1 611	86 284
Soussou	3 311	498	57	80	452	21
Tandanké	82	111	5	3	63	0
Toucoueur	151 948	274 780	1 727	674	1 705	393
Wolof	3 909 949	6 871	2 809	1 352	2 628	289
Autres ethnies sénégalaises	4 520	970	94	148	522	59
Autres nationalités	17	9	4	0	2	0
Total	4 955 490	2 367 430	1 123 592	363 988	432 695	97 104

Tableau A3 : Répartition de la population selon l'ethnie et la première langue couramment parlée (suite)

Ethnie	Autres langues locales	Langues africaines	Langues non africaines	Arabe	Français	Total
Bainouk	7 943	6	1	1	230	16 198
Badiaranké	3 731	0	0	0	1	4 162
Balante	55 554	13	6	1	289	69 709
Bambara	68 062	46	9	20	1296	133 017
Bassari	9 232	1	0	0	54	10 051
Bédick	2 569	1	1	0	3	2 651
Coniagui	3 213	0	0	0	12	3 615
Créole	414	0	5	0	130	896
Diakhanké	28 151	1	3	0	98	35 013
Dialonké	6 994	0	0	0	12	7916
Diola	2 145	18	35	10	4 104	404 827
Fula	29	1	0	0	3	783
Laobé	44	5	1	0	26	26 771
Lébou	210	1	24	21	2 046	175 712
Malinké	252	3	1	2	176	14 456
Mancagne	24 869	3	8	0	781	30 137
Manding	6 057	0	21	20	995	370 739
Manjag	69 474	14	23	3	1 064	84 670
Maure	37 999	147	13	606	356	99 007
Peul	3963	55	61	57	3 434	2 192 325
Sarakolé	26 907	8	24	4	632	61 864
Serer	1 761	179	171	26	5 014	1 454 908
Socé	567	1	17	9	477	57 156
Soninké	2 975	24	5	14	421	104 082
Soussou	2 553	0	4	0	168	7 144
Tandanké	397	0	1	0	0	662
Toucouleur	1 107	19	70	36	3 258	435 717
Wolof	3 463	72	138	174	12 822	3 940 567
Autres ethnies sénégalaises	3 757	343	55	381	2 165	13 014
Autres nationalités	95	40 109	10 892	7059	42 526	100 713
Total	374 487	41 070	11 589	8444	59 605	9 858 482

Tableau A4 : Évolution de la population francophone selon les groupes d'âge

Groupes d'âge	Sexe	Effectifs de francophones par catégorie							
		Catégorie 1		Catégorie 2		Catégorie 3		Total	
		1988	2002	1988	2002	1988	2002	1988	2002
Moins de 25 ans	M	1 427	4 282	149 284	225 371	283 720	626 728	434 431	856 381
	F	898	3 917	115 790	217 260	196 547	515 666	313 235	736 843
	T	2 325	8 199	265 074	442 631	480 267	1 142 394	747 666	1 593 224
25-34 ans	M	1 490	5 084	14 214	26 201	120 985	234 927	136 689	266 212
	F	465	3 558	13 909	27 414	77 644	171 790	92 018	202 762
	T	1 955	8 642	28 123	53 615	198 629	406 717	228 707	468 974
35-44 ans	M	1 318	3 762	6 240	12 913	58 592	131 947	66 150	148 622
	F	331	2 200	4 098	14 144	25 183	89 068	29 612	105 412
	T	1 649	5 962	10 338	27 057	83 775	221 015	95 762	254 034
45-54 ans	M	1 146	2 725	3 917	7 177	23 519	86 708	28 582	96 610
	F	232	1 408	1 300	6 258	4 931	44 367	6 463	52 033
	T	1 378	4 133	5 217	13 435	28 450	131 075	35 045	148 643
55 ans et plus	M	1 579	3 170	4 740	7 175	18 126	51 404	24 445	61 749
	F	240	1 594	804	3 630	2 854	12 955	3 898	18 179
	T	1 819	4 764	5 544	10 805	20 980	64 359	28 343	79 928
Total	M	6 960	19 023	178 395	278 837	504 942	1 131 714	690 297	1 429 574
	F	2 166	12 677	135 901	268 706	307 159	833 846	445 226	1 115 229
	T	9 126	31 700	314 296	547 543	812 101	1 965 560	1 135 523	2 544 803

Tableau A5 : Proportion de la population alphabétisée en français selon le niveau d'instruction et par groupe d'âge

Niveau d'instruction	Recensement de 1988						Recensement de 2002					
	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus	Total	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus	Total
Aucun	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	1	0,9	0,9	0,8	0,6
Préscolaire	-	-	-	-	-	-	22,5	79,5	79,7	84,4	86,4	27,2
CI	64,7	45,3	46,4	48,3	49,7	64,1	93,8	95,8	95,4	96,4	96	93,8
CP	73,7	57,2	58,7	60,4	62,7	72,7	99,6	97,8	97,2	97,4	97,8	99,5
CE1	69,4	71,9	70,5	71,6	55,9	69,3	99,7	98,9	98,3	98,3	98,3	99,6
CE2	90,1	83,8	84,3	82,2	82,8	89,3	99,8	99,2	99,1	98,9	98,9	99,7
CM1	94,7	91,7	91,5	89,9	91,2	94,3	99,7	99,3	99	99,2	98,4	99,6
CM2	96,9	97,2	97,2	97	96,4	97	99,9	99,9	99,8	99,9	99,9	99,9
Sixième	97	96	95,6	93,1	87,9	96,6	99,5	99,1	98,8	98,9	98,5	99,4
Cinquième	97,5	96,8	96,5	92	86	97,1	99,4	99,3	99	99,4	98,5	99,4
Quatrième	98,4	97,8	98	96,1	93	98,1	99,4	99,3	99,3	99,2	98,7	99,4
Troisième	97,1	97,2	97,1	93,7	90,5	96,8	99,3	99,7	99,6	99,7	99,5	99,5
Seconde	97,9	97,6	97,6	95,9	92,3	97,7	98,8	99,1	99,1	99,4	98,6	98,9
Première	98,6	98,7	97,8	97,4	93,3	98,4	98,4	99,1	98,9	99,2	98,3	98,7
Terminale	98,1	98,2	98	96,9	95,8	97,9	98,5	99,6	99,5	99,6	99,2	99,1
Université 1	98	98,4	97	95,4	89,8	97,7	97,3	99,1	98,7	99,1	97,1	98,2
Université 2	98,4	98,2	98	94,6	84,9	97,7	92,6	98,4	97,9	97,8	94,1	96,4
Université 3	96,8	97,6	97,8	96,8	95,2	97,3	93,5	98,9	98,9	99,1	98,7	97,8
Université 4	95,1	97,4	97,5	96,2	94,3	97	87,2	98,4	99	99,2	98	96,6
Université 5	94,4	97,5	97,4	95,9	94	96,8	84,6	97,9	98,6	98,9	98,2	96,3
Total	33,9	25,6	17,3	9,2	5,6	26,2	38,4	34,6	28,3	25,2	11,4	33,9